

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 1^{er} juin 2023

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni le 1^{er} juin 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 5^{ème} et 15^{ème} question),
Sous la présidence de M. Patrick GIAT à la 5^{ème} question,
Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1^{er} Vice-président, à la 15^{ème} question,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 10^{ème} question), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL (jusqu'à la 20^{ème} question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 7^{ème} question), M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 4^{ème} question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ (jusqu'à la 20^{ème} question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (jusqu'à la 20^{ème} question), Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BÉROT (à la 1^{ère}, 21 et 22^{ème} questions), M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON, M. Jean-Claude COSSET, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (jusqu'à la 6^{ème} question), M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (sauf à la 23^{ème} question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT (sauf à la 23^{ème} question), Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT (jusqu'à la 4^{ème} question et à compter de la 21^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, et Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE(à la 5^{ème} et 15^{ème} question), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (à la 10^{ème} question), M. Bertrand AYRAL (à partir de la 21^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à Mme Françoise MÉNÈS à compter de la 8^{ème} question), Vice-présidents;

Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Antoine GRAU à compter de la 5^{ème} question), M. Marc MAIGNÉ (à compter de la 21^{ème} question et jusqu'à la 23^{ème} question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (à compter de la 21^{ème} question), M. Didier ROBLIN (pouvoir à Mme Line MÉODE), Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à la 1^{ère} question), Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), M. Sébastien BÉROT (pouvoir à Mme Eugénie TÊTENOIRE à compter de la 2^{ème} question et jusqu'à la 20^{ème} question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF à compter de la 7^{ème} question), Mme Amaël DENIS (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 5^{ème} et 15^{ème} question), Mme Hélène DE SAINT-DO (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉSIR, M. Olivier GAUVIN, M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE (à la 23^{ème} question), Mme Chantal MURAT (à la 23^{ème} question), M. Hervé PINEAU (pouvoir à M. Didier GESLIN), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ à compter de la 5^{ème} question et jusqu'à la 20^{ème} question), Mme Martine RENAUD (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Tiffany ROY (pouvoir à M. Thierry TOUGERON), Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Alain DRAPEAU

n° 21

RAPPORT ANNUEL DE LA COOPERATION - 2022

Rapporteurs : MM. GRAU et GUIRAUD

Dans le cadre des relations entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et ses 28 communes membres, il est présenté, chaque année, un rapport sur les actions de coopération. Ce document fait état du travail partenarial ayant pour objectif de renforcer les synergies entre les communes et la CdA, de développer les convergences et l'esprit communautaire tout en optimisant les moyens et les ressources.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance du rapport annuel de la coopération pour l'année 2022. Il retrace les différentes formes de mutualisation qui ont pour but la mise en commun par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moyens, équipements, matériels ou personnels.

La mutualisation est apparue comme une nouvelle forme d'organisation des services permettant d'assurer une optimisation de la qualité du service rendu et s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins en fonction des partages de compétences entre intercommunalités et communes.

Le 26 janvier 2017, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a adopté son schéma de mutualisation. Il est le fruit d'un travail partenarial établi en concertation avec les 28 communes.

Le présent rapport annuel dresse l'état d'avancement sur l'année 2022 des actions de mutualisation et de coopération mises en œuvre.

Garantir une meilleure qualité du service à l'usager, partager le savoir-faire, améliorer l'efficience de l'organisation territoriale et rechercher des économies d'échelle sont les finalités de ces coopérations qui constituent un véritable levier de développement de notre territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de ce rapport.

Membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 56
Nombre de membres ayant donné procuration : 20

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Signé électroniquement par : Antoine Grau
Date de signature : 13/06/2023
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président

Signé électroniquement



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.



MUTUALISATION

Angoulins-sur-Mer ♦ Aytre ♦ Bourgneuf ♦ Châtelaillon-Plage ♦ Clavette ♦ Croix-Chapeau ♦ Dompierre-sur-Mer ♦ Esnandes ♦ Lagord ♦ La Jarne ♦ La Jarrie ♦ La Rochelle ♦ L'Houmeau ♦ Marsilly ♦ Montroy ♦ Nieul-sur-Mer ♦ Périgny ♦ Puilboreau ♦ Saint-Christophe ♦ Saint-Médard-d'Aunis ♦ Saint-Rogatien ♦ Sainte-Soulle ♦ Saint-Vivien ♦ Saint-Xandre ♦ Salles-sur-Mer ♦ Thairé ♦ Vérines ♦ Yves

RAPPORT DE LA COOPÉRATION 2022

Conseil communautaire – 1^{er} juin 2023



Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

Le schéma de mutualisation de la CdA 2017 -2020 : origine et bilan de réalisation

- Le 26 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle adopte son schéma de mutualisation. Il est issu d'un travail partenarial commencé en mai 2015 et établi en concertation avec les 28 communes.
- Le schéma de mutualisation de la CdA portait sur la mise en œuvre de **15 fiches actions** comme la création de services communs, le lancement de groupements de commandes ou le développement de prestations de services aux communes membres.

- **Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes** présenté lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 a mis en évidence **les efforts engagés dès les débuts de l'intercommunalité en matière de mutualisation**.
La CRC relève le **dynamisme des communes membres dans le processus de mutualisation horizontale**. De plus, le réseau d'animation porté par la CdA permet d'inscrire la démarche de mutualisation dans un cercle vertueux d'**amélioration continue et de consolider l'esprit communautaire**.

Bilan du schéma de mutualisation 2017

2 actions en cours
Actions en matière d'archives et de documentation

10 actions mises en œuvre
6 services communs, des groupements de commandes, des prestations de service (recherche de financement, ingénierie urbaine)

1 action qui ne se met pas en œuvre
Groupement fermé d'utilisateurs fibre optique

2 actions à initier
Numérisation des archives, prestations foncières

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE



2020: Nouveau mandat - la coopération inscrite comme axe fondateur des relations EPCL -communes



- **Le pacte de gouvernance** permet de définir les outils de gouvernance à mettre en place et la solidarité entre la structure intercommunale et ses communes membres.
- **Le pacte de gouvernance de la CdA** a été adopté le 6 mai 2021 après avis des 28 communes membres. Il a pour objectif de repenser le lien entre les communes et la CdA.

➤ **Le projet d'agglomération** est le fil conducteur de la stratégie du territoire de la CdA et des ses communes membres.

➤ **L'actualisation du projet d'agglomération** a été votée le 7 juillet 2022, elle a permis de confirmer les 4 grandes ambitions du territoire : sobriété, solidarité, créativité et coopérations. La CdA veut être **un territoire de coopérations** par le renforcement de la cohésion territoriale entre l'agglomération et ses communes membres,



Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

Ambitions et objectifs du projet d'administration 2021-2027

La mise en place, en décembre 2020, d'une Direction Générale commune entre la Ville et à l'Agglomération a ouvert la voie à un projet d'administration commun afin que l'action publique des deux collectivités soit mieux coordonnée. Chaque collectivité (Ville et Agglomération) continue d'exister en tant qu'institution à part entière à travers les compétences qui leurs sont propres et les services dédiés.

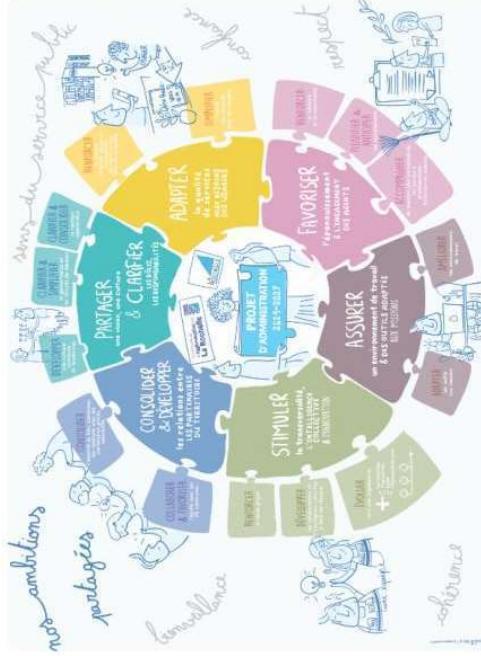
Le Projet d'administration a pour ambition de proposer un cadre et des valeurs communes afin de faciliter la transversalité entre les deux collectivités et, renforcer l'expertise des services qui les composent. Cette démarche permet aux services qui sont et seront mutualisés d'améliorer leur processus et gagner en efficience.

L'ensemble des agents a été représenté et impliqué pour définir les valeurs qui les animent et les rassemblent : la bienveillance, le sens du service public, la cohérence, la confiance et le respect.

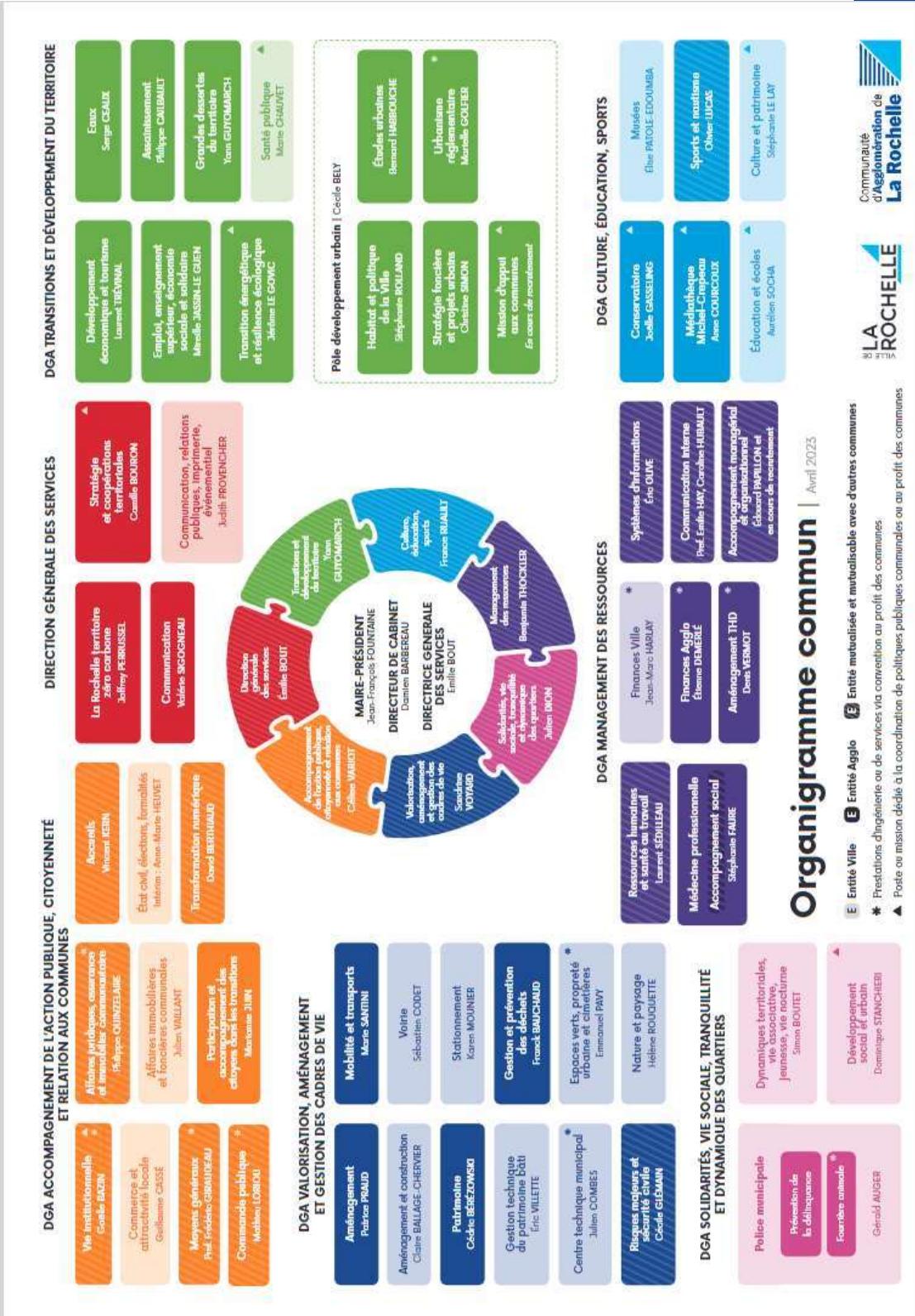
6 ambitions formant les enjeux du Projet collectif d'administration et des objectifs qui y sont associés :

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

S2LO



Un organigramme commun pour favoriser les rapprochements et les prestations aux communes



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE



- Entité Ville
- Entité Anglo
- Prestations d'ingénierie ou de services via convention au profit des communes
- Poste ou mission dédié à la coordination de politiques publiques communales ou au profit des communes

La mutualisation est un processus qui implique de développer le **travail partenaire** entre la CdA et les communes membres et entre les communes membres elles-mêmes : elle a pour objectif d'**optimiser les ressources et de renforcer les compétences des agents**.

Elle permet de :

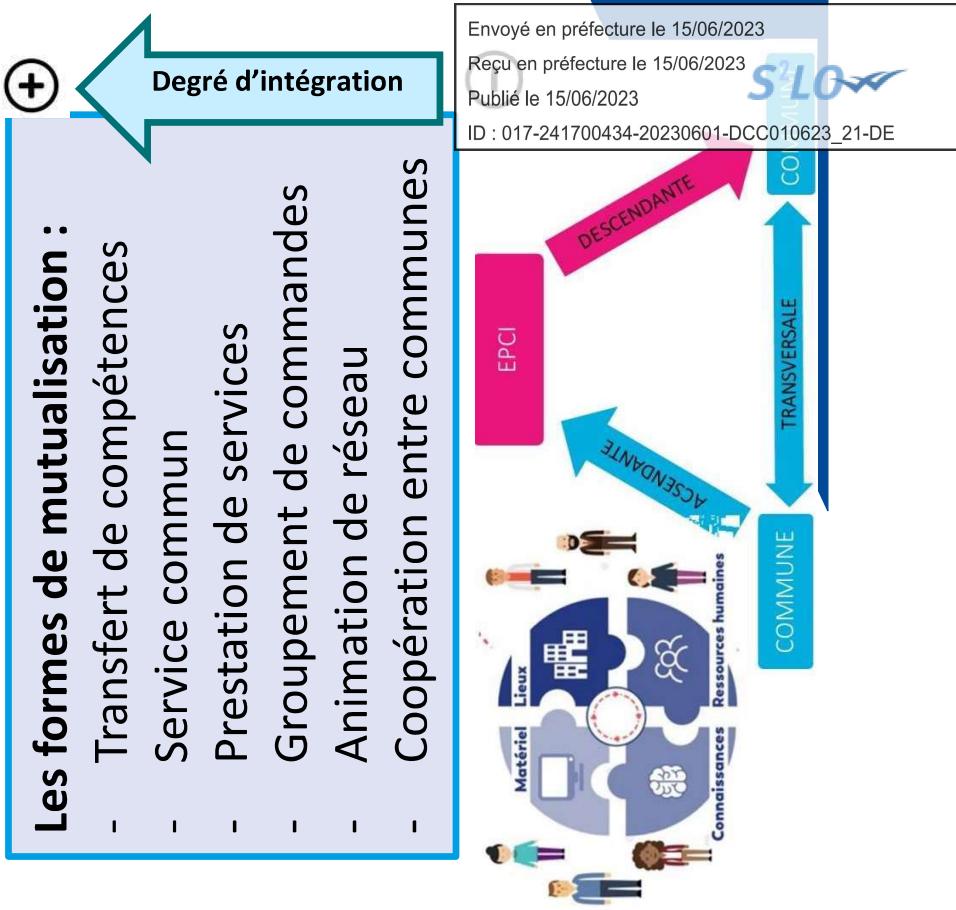
- **Renforcer les synergies** entre les communes et la CdA de La Rochelle,
- **Développer la convergence** des politiques publiques et des pratiques professionnelles.
- **Développer l'esprit communautaire** dans le respect des identités communales.
- **Optimiser les moyens et les ressources** à travers des économies d'échelle.
- **Assurer une meilleure qualité du service public.**

La mutualisation : des formes multiples

La mutualisation, peut prendre diverses formes et a pour but la **mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels**.

Les formes de mutualisation :

- Transfert de compétences
- Service commun
- Prestation de services
- Groupement de commandes
- Animation de réseau
- Coopération entre communes





Les transferts de compétences

Forme la plus aboutie de mutualisation, les conditions financières de refacturation se traitent à travers une CLECT avec des attributions de compensation.
La loi Notre du 7 août 2015 a entraîné une montée en puissance des compétences des intercommunalités de 2017 à 2020



2017

- Intégralité des zones d'activités économiques
- La stratégie commerciale
- La promotion du tourisme dont les offices de tourisme
- Les espaces de Congrès (Encan et Forum des Pertuis)
- Les opérations d'aménagement urbain
- Les abris voyageurs

2018

- La gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI)
- Le port de pêche Chef de baie
- Les terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage

2019

- Crédit d'un syndicat mixte pour la gestion de l'aéroport
- Les 3 piscines

2020

- La gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)
- L'eau potable

2021

- GEPU : conventions de gestion entre la CdA et les communes pour l'exercice de la compétence et définition des attributions de compensation.
- Eau potable : mise en œuvre de la décision de retrait du syndicat départemental Eau 17 et reprise de la gestion par la région.

En 2022

L'Etat a pris conscience de la grogne exprimée par le bloc local suite aux transferts obligatoires imposés par la loi Notre. **Volonté de stabiliser les compétences exercées et de laisser libre choix aux territoires dans le choix des transferts à opérer en fonction des projets de territoire locaux.**

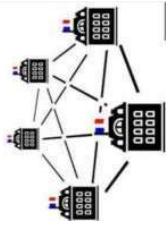
Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

S2LO



10 services communs créés depuis 2017



2017

- 1- La Direction des Ressources Humaines et le Service social du personnel
- 2- La Direction des Affaires juridiques et assurances

2018

- 3- La Direction de la Commande publique

2019

- 4- La Direction des Systèmes d'information commun
- 5- La Direction de la Transformation numérique

2021
6- Le Cabinet

2022

- 7- La Direction Générale
- 8- La Direction Vie Institutionnelle – Instances
- 9- Le Service Risques majeurs et Sécurité civile (dernie année)

2023

- 8 bis- La Direction Vie Institutionnelle – Courrier
- 10- Le Service Propreté des locaux

À VENIR

- 11- Les Archives
- 12- La Communication interne
- 13- Les Moyens généraux
- 14- Les Accueils

à venir

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE



Principes financiers de refacturation entre les deux entités établis lors de la convention de service commun : une base établie à partir du contrat du service de l'année de mise en place comprenant la masse et des frais de fonctionnement.



Suivi financier assuré par un comité financier qui se réunit 2 fois par an pour examen des évolutions et des refacturations.



Chaque année, les économies ou surcoûts constatés sont répartis entre chaque structure du service commun à parts égales.

Bilan 2022



- Cout des 9 services communs : 9 440 293 €
- 5 327 173 € refacturés à la Ville de La Rochelle

L'offre de service aux communes

- Au-delà des gains financiers, la mutualisation à travers des services communs Cda et Ville de La Rochelle a permis de faire bénéficier aux 27 autres communes de l'**expertise et du partage de connaissances des services Cda et Ville de La Rochelle.**
- **Le guide de la coopération avec les communes** est paru en janvier 2023 afin de recenser cette offre de coopération.

Le Pôle développement Urbain

- Instruction des autorisations d'occupation des sols à titre gratuit
- Dématerrialisation du dépôt des autorisations d'urbanisme et de l'instruction
- Accompagnement des communes en ingénierie urbaine
- Accompagnement sur la revitalisation des centres-bourgs



Les mises à disposition d'agents pour faciliter l'exercice de compétences communales

- Le Bureau des communes
- Un conseiller en énergie partagé
- La brigade de la fourrière animale qui intervient pour la capture d'animaux errants ou morts dans les communes



La Direction Gestion et prévention des Déchets

- Accompagnement de restaurants scolaires volontaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire



La Direction de la Transition Numérique

- Appel à projets pour des activités numériques en faveur des enfants
- Accompagnement en faveur de l'inclusion numérique par une conseillère numérique itinérante



La Direction de la Mobilité et des Transports

- Prêt de vélos à assistance électrique
- Accompagnement aux changements dans les habitudes de mobilité



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

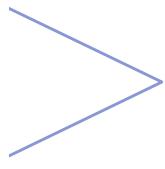
ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

S2Lo

guide
de la
coopérati
ONNE
AVEC LES
COMMUNES

Toute l'offre de coopération
est à retrouver dans
le Guide de la coopération
avec les communes

L'accompagnement financier



- L'accompagnement des communes par la CdA en soutien de leur politique publique passe également par un **soutien financier**.
- Les participations financières de la CdA ont été revues à la hausse au moment de l'examen du nouveau **pacte fiscal et financier** adopté le 19 mai 2022.

Le fonds de concours aux équipements structurants

- Participation augmentée à **250 000 €** (150 000 € sous le précédent mandat)
 - Jusqu'à 4 projets pour les communes de moins de 3 500 habitants
 - Equipements structurants répondant à des objectifs de développement durable
- En 2022, 2 communes en ont bénéficié (Esnandes, Clavette)**

Le fonds de soutien aux manifestations communales

- Participation augmentée à **5 000 €**
 - Dont 1 500 € pour les manifestations faisant appel à des artistes professionnels du spectacle
- En 2022, 24 communes en ont bénéficié**

Le fonds de concours Trame verte

- Fonds de **5 000 €** par an et par commune
 - Pour accompagner les projets de plantation d'arbre, de bosquet, haie ou verger
- En 2022, 9 communes en ont bénéficié**

La participation à la réalisation des pistes cyclables de maillage

- Participation de **50% du coût TTC** (dans la limite de ratios définis) pour la création d'aménagements cyclables
- En 2022, 3 communes en ont bénéficié**

Le fonds de concours aux installations d'énergie renouvelable

- Participation pouvant aller jusqu'à **75 000 € (150 000 € en 2023)**
 - Pour 3 projets sur la durée du mandat, participation de 50% du coût HT
- En 2022, 1 commune en a bénéficié (St Vivien)**

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE



Coordination intercommunale de compétences des communes

Coordination
des politiques
publiques

- Lancement **d'une convention territoriale globale (CTG)** en matière d'enfance et de jeunesse à l'échelle intercommunale pour avoir une vision globale des besoins et tendre vers une égalité d'accès aux droits et aux services.

- **Le Contrat Local de Santé (CLS)** vise à articuler les politiques nationales de santé avec les projets portés à l'échelle d'un territoire en s'appuyant sur un état des lieux des besoins. Elaboration d'un CLS à l'échelle du territoire de la CdA avec la réalisation de 2 diagnostics santé et santé environnementale.
➤ En cours : Recrutement d'un chargé de mission sortie des pesticides et d'un chargé de mission coordination du CLS

- **Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** vise à faciliter la relance économique la transition écologique et la cohésion des territoires. L'Etat s'est appuyé sur les EPCI pour recenser tous les projets communaux s'inscrivant dans cette démarche et pouvant prétendre à des subventions.

Les groupements de commandes



➔ 9 groupements sont proposés par la CdA à ses communes membres :

Fournitures de bureau et papier

12 communes + SIVOM de la Plaine d'Aunis
En cours d'exécution - avril 2025

Produits d'entretien

11 communes + SIVOM de la Plaine d'Aunis
En cours d'exécution - 2026

Formation Sauveteur Secouriste du Travail

14 communes + SIVOM de la Plaine d'Aunis
En cours d'exécution - 2026

Formation habilitations électriques

13 communes + SIVOM de la Plaine d'Aunis
En cours d'exécution - 2026

Bilan carbone

10 communes en 2020
6 communes en 2022

Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des pistes cyclables

15 communes
En cours d'exécution - 2024

Installation, entretien et maintenance d'abris voyageurs et mobilier urbain

4 communes
En cours d'exécution – Contrat de concession 2034

Dématérialisation des dossiers d'instance

4 communes
En cours d'exécution

Service de télécommunication

12 communes
En cours d'exécution - 2021

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

L'animation de réseau



Le Bureau des communes pour faciliter la mise en réseau

- Depuis 2017, la CdA a fait le choix d'avoir **un agent chargé de la relation aux communes** pour faire l'interface entre la CdA et les 28 communes et faciliter le recours aux services ressources de la CdA et de la Ville de La Rochelle pour les 27 autres communes.
- Le Bureau des communes se charge de recueillir les demandes des interlocuteurs communaux et de les orienter vers le bon service.

Des temps d'échange et de partage

- Des réunions des **28 DGS** sont organisées environ tous les 2 mois pour assurer la transmission d'information et des moments de partage et d'échange sur des problématiques communes.
- Dans le but de créer du lien entre les services intercommunaux et communaux, **organisation de temps d'échanges techniques** afin de développer le travail en réseau pour partager les compétences et mettre en commun les pratiques (**la sobriété énergétique, le délestage électrique**) et visite d'équipements (**Atlantech-boucle d'autoconsommation**).
- **Forum des conseillers municipaux** sur le projet de territoire

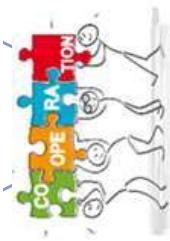
Des tournées des communes

- Afin d'**expliquer les politiques publiques portées par la CdA**, les Vice-Présidents en charge de dossiers structurants pour le territoire se sont déplacés dans les communes afin de rencontrer conseillers municipaux pour évoquer des sujets comme **le tourisme, les déchets, l'eau potable, PCAET**.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

Les coopérations entre communes



Des échanges de bonnes pratiques

- Les Directeurs des services techniques des communes se réunissent régulièrement pour échanger et élaborer des groupements de commandes (entretien et signalisation de voirie, balayage mécanique...).

Des mutualisations de moyens, de personnels et d'études

- Des coopérations en matière de ressources humaines sont également pratiquées, à travers des mises à disposition d'agents. Par exemple, un agent de police municipale partage son temps de travail entre Croix Chapeau et La Jarrie.
- Des conventions de solidarité ou de partenariat ont été signées entre communes pour la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde (Nieul-sur Mer, St Xandre, Lagord et Puijboreau).
- La constitution d'un GCSMS a été décidée afin de mettre en place une politique commune de l'aide à domicile et d'en faciliter l'accès aux personnes les plus en difficultés.

Des prestations de services

- La Ville de La Rochelle propose des prestations aux communes pour la vente de plants et location de matériels techniques.
- Dans le domaine culturel, le dispositif Parcours porté par la ville de La Rochelle permet à enfants de l'agglomération de bénéficier d'une expérience artistique et culturelle.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

S²LO

Les perspectives 2023

Transferts de compétences

- Poursuite de la mise en œuvre de la **compétence eau potable** en régie communautaire : **identité visuelle** de l'eau communautaire.
- Réflexion pour réaliser une étude d'impact pour un transfert total ou partiel de la **compétence enfance-jeunesse** permettant de répondre au besoin des familles dans le cadre de la CTG.

Gouvernance

- **Actualisation du Pacte de gouvernance à mi-mandat**
- **Elargissement du comité de suivi Mutu:** partage sur l'évaluation /diagnostic des mutualisations – coopérations proposées, présentation du rapport annuel de la coopération

Les prestations aux communes

- Amélioration de l'offre de service aux communes – **Version 2 du Guide de la coopération vers des prestations payantes** (fourrière animale, matériel technique, défense incendie, é-archiviste...).
- **Une structure de portage des projets énergétiques** pour accompagner les communes dans la réalisation des études de faisabilité, dans le financement et la réalisation.

Les services communs

- Rapprochement de directions entre la CdA et la ville de La Rochelle : la communication interne, les Archives, les Moyens généraux, les accueils.

Les groupements de commandes

- Recueil des besoins des communes.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623_21-DE

